



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



27. Objet : Solde de subvention au titre des projets culturels reconnus d'intérêt communautaire : Association Jeunesse 3 Villages (J.3.V.) pour l'organisation du festival « Ici et là » 2022

Vu le règlement de soutien aux associations culturels du territoire adopté par le Conseil communautaire en date du 16 février 2010,

Considérant que ce règlement fixe des critères d'éligibilité pour l'octroi d'une subvention communautaire,

Considérant que le projet de Festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là » proposé par l'Association Jeunesse 3 Villages répond à l'ensemble de critères d'éligibilité prévus par ce même règlement :

- inscription dans la thématique spectacle vivant,
- dispose d'une valeur qualitative forte en faisant appel à des compagnies professionnelles,
- dispose d'une dimension communautaire,

- que ce projet est unique de par son rayonnement.

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 30 août 2022 approuvant la convention de partenariat avec l'Association Jeunesse 3 Villages pour l'organisation de ce Festival « Ici ou là », édition 2022,

Considérant que cette convention prévoyait un montant maximal de subvention communautaire s'élevant à 10 451 €,

Considérant que cette même convention précise qu'un acompte sur subvention d'un montant de 7 315,70 € est octroyée au profit de l'Association Jeunesse 3 Villages pour l'organisation de ce festival,

Considérant que cette même convention précise que le solde prévisionnel de subvention (soit 3 135,3 €) soit versé après production d'un bilan par l'Association,

Considérant que l'Association a transmis à la CCCE les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers de ce festival qui se décomposent comme suit :

Bilan quantitatif :

Date	Genre/Spectacle	Public	Compagnie	Jauge réelle Jauge attendue
16/09/2022 20 heures	Lecture spectacle (apéro littéraire) « <i>On nous dit qu'on va dans la Vienne</i> » RODEMACK	Tout public à partir de 11 h	Nihilo Nihil-BUDING	46 80
17/09/2022 15 heures	Spectacle de marionnettes « <i>Le jardin partagé</i> » MONDORFF	Familial	CLAC-METZ	62 50
17/09/2022 16H30	Spectacle musical « <i>OPLAT'CHA</i> » HAUTE-KONTZ	Tout public	La GiGoGne-NANCY	43 50
17/09/2022 20 heures	Soirée poésie et chanson 2 spectacles avec collation : « <i>Des étoiles filantes</i> » et « <i>Le colporteur</i> » PUTTELANGUE-LESTHIONVILLE	A partir de 11 ans	Tiramisù-NANCY Max OLLIER-VOSGES	35 55
18/09/2022 10H30	Spectacle musical « <i>Coche sportif</i> » ECHERANGE	A partir de 3 ans	CLAC-METZ	82 80
18/09/2022 10h30	Conte « <i>Momotaro, garçon des pêches</i> » BREISTROFF-LA-GRANDE	A partir de 3 ans	TAD-THIONVILLE	92 80
18/09/2022 16H	Spectacle musical « <i>Grand comme la route</i> » CATTENOM	Jeune public à partir de 6 ans	Zakoté-STRASBOURG	69 100
TOTAUX				429 490

La deuxième édition Festival « Ici ou là » a drainé **429** spectateurs. Pour rappel l'édition 2021 avait attiré 437 spectateurs. Les conditions météorologiques incertaines du samedi (pluie, froid) ont certainement dissuadé du public potentiel de se rendre sur les spectacles prévus en extérieur.

Quelques chiffres significatifs ou éléments méritent d'être mis en exergue :

- la jauge maximale (490) a été atteinte à **88 %** (429 spectateurs),
- **79 %** des spectateurs sont originaires d'une commune de la CCCE
- les deux spectacles simultanés du dimanche matin pour le jeune public ont affiché complets,
- le spectacle accueilli à Mondorff a affiché complet,
- 3 associations locales (APE) ou commune ont proposé une petite buvette pour les spectateurs, renforçant la dimension conviviale de ce festival et permettant la création de liens entre les différents acteurs locaux.

La qualité des spectacles proposés a été unanimement saluée par le public. Les élus communaux ont également largement salué cette qualité et ont souvent témoigné beaucoup d'enthousiasme et de plaisir à accueillir un spectacle dans leur commune.

Enfin, les équipes artistiques ont également fait part des très bonnes conditions d'accueil et des modalités d'organisation déployées par l'Association J3V.

Bilan financier :

Charges		Produits	
Cachets artistiques	8 121 €	Ventes de marchandises	15 €
Taxes	175 €	Fonds propres associatifs	
Déplacements artistes et bénévoles	630 €	CCCE	10451 €
Frais d'accueil artistes	898 €		
Petit matériel	31 €		
Valorisation bénévolat	611 €		
Totaux	10 466 €	Totaux	10466 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission Politique culture en date du 2 juin 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'arrêter le montant de la subvention définitive au profit de l'Association « Jeunesse 3 Villages » à un montant de 10 451 € pour l'organisation du 2^e Festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là » 2022,
- de procéder au versement du solde de subvention équivalent à 30 % de ce montant, soit 3 135,3 € conformément à la convention de partenariat,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 16/11/2022 Le Président

Publiée le : 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16/11/2022

